

RAPPORT DE GESTION

2023



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

Edition

Association des Communes de la Veveyse

Joëlle Ducotterd, Responsable de l'administration

Avril 2024

Notes

Toute désignation de personne, de statut, de fonction ou de profession utilisée dans le présent rapport s'applique indifféremment aux femmes et aux hommes

Table des matières

1.	Introduction	4
1.1	L'association en bref	4
1.2	Mot du président de l'Assemblée des délégués	5
1.3	Mot du président de la Conférence des Syndics.....	6
1.4	Rapport du manager	7
2	Organisation de l'association.....	9
2.1	L'Assemblée des délégués	10
2.1.1	Assemblée des comptes	10
2.1.2	Assemblée des budgets	11
2.2	La Conférence des Syndics.....	12
2.3	Le Bureau de la Conférence des Syndics	12
2.4	La Commission financière	13
2.5	Le Secrétariat régional	13
3	Les Commissions	14
3.1	Commission aménagement	15
3.1.1	Mot du Président de la Commission	15
3.1.2	Plan Directeur Régional	16
3.1.3	Soutien technique aux communes dans le cadre du PDR	16
3.2	Commission transports.....	17
3.2.1	Mot du Président de la Commission	17
3.3	Commission tourisme	18
3.3.1	Mot de la Présidente de la Commission.....	18
3.3.2	Atelier Tourisme	18
3.3.3	Masterplan 4 saisons	19
3.4	Commission enfance & jeunesse.....	20
3.4.1	Mot du Président de la Commission	20
3.5	Commission senior+.....	21
3.5.1	Mot du Président de la Commission	21
3.6	Commission culture & sport	22
3.6.1	Mot de la Présidente de la Commission.....	22
3.7	Commission infrastructures	23
3.7.1	Mot du Président de la Commission	23

3.8	Commission administration et finances	24
3.8.1	Mot du Président.....	24
3.8.2	Groupe de travail Règlements.....	25
3.8.3	Contributions financières	25
3.8.4	Groupe de travail Planification financière.....	26
4	Mandats de prestations	27
4.1	Animation Jeunesse de la Veveyse	27
4.2	Passeport Vacances de la Veveyse.....	28
4.3	Société Coopérative du Comptoir de la Veveyse.....	28
4.4	Les Paccots - La Veveyse Tourisme	29
4.5	Maison des Amériques	30
4.6	Crèche Le Chat Botté	30
4.7	Dissolution de la Région Glâne-Veveyse.....	31
5	Relations, communication, événements	32
5.1	Innoreg FR, NPR	32
5.2	Association des Communes Fribourgeoises (ACF).....	33
5.3	Identité institutionnelle et stratégie de communication	34
5.4	LinkedIn.....	34
5.5	Petits déjeuners de l'ACV	34
5.6	Stand La Place du Village lors du Comptoir de la Veveyse.....	35
5.7	Evénement Pitch & Beer au Comptoir de la Veveyse.....	35
6	Finances.....	36
6.1	Comptes 2023	36
6.1.1	Bilan	36
6.1.2	Compte de résultat.....	37
6.1.3	Compte des investissements.....	39
6.1.4	Rapport de l'organe de révision	40
7	Conclusion	42

1. Introduction

Ce rapport de gestion résume les principales activités et évolutions importantes de l'Association des Communes de la Veveyse (ACV) au cours de l'année 2023.

1.1 L'association en bref

L'Association des Communes de la Veveyse (ACV) est une association de droit public qui regroupe les neuf communes qui composent le district de la Veveyse. Cela représente un peu plus de vingt mille habitants.

Depuis le 1^{er} janvier 2023 et après plus de deux ans de mise en place, l'ACV fonctionne sous sa nouvelle forme, dont les statuts ont été approuvés lors de l'Assemblée des délégués du 17 novembre 2022.

ASSEMBLÉE VEVEYSE

Le budget 2023 de l'Association des communes de la Veveyse affiche 1,6 million de francs de charges, dont 1,55 million financé par les neuf communes du district. Statuts et organisation ont été adoptés.

L'ACV prête pour sa nouvelle formule

Dès le 1^{er} janvier, l'association des communes de la Veveyse (ACV) fonctionnera sous une forme nouvelle. Mercredi soir, au Crêt, les statuts ont été modifiés, présentés et approuvés à l'unanimité par l'assemblée des 38 délégués. En outre, le préfet François Genoud, élu par acclamation, présidera l'ACV, tandis que Joëlle Ducotterd officiera comme responsable administrative.

A noter que la Conférence des syndicats sera gouvernée par Charles Ducrot. Le Châtelois remplacera Gérard Buchs, démissionnaire de ce poste.

Le budget 2023 figurait comme point essentiel du programme de l'assemblée des délégués. La contribution facturée aux neuf communes s'élève à 1,5 million de francs. Selon la clé de répartition, Châtel-St-Denis déboursa 665 256 francs, alors que le montant s'élève à 64 511 francs pour Granges. Le total des charges de l'ACV s'élève à 1,6 million de francs, soit une augmentation de 834 300 fr. par rapport à l'an dernier et de 1,1 million de francs comparé à 2021.

Cette importante augmentation s'explique en plusieurs points: la disparition de la Ré-



ASSOCIATION
DES COMMUNES
DE LA VEVEYSE

gion Glâne-Veveyse, le financement de l'Office du tourisme régional (310 000 francs), les salaires pour les 3,6 EPT supplémentaires (484 000 francs) et la prise en charge de l'Animation jeunesse de la Veveyse (281 700 francs). Le budget 2023 a été accepté à l'unanimité. Dans sa nouvelle organisation, l'ACV présentera

plusieurs commissions pour compléter les tâches de la direction, du bureau, de la Conférence des syndicats et de l'assemblée des délégués. «Elles permettront de réfléchir et de développer des projets d'envergure pour le district», a défini Rolf Scheuner, le président de l'Association jusqu'à la fin de l'année.

Six commissions

Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2023, six commissions verront le jour: administrations, finances et RH, tourisme, aménagement et mobilité, infrastructures et technique, culture et sports et générations. Elles seront présidées par un syndic veveysan et les membres proviendront des exécutifs, des associations concernées ou des services techniques.

La séance s'est levée après les discours émouvants de Gérard Buchs, Anne-Lyse Menoud et Marc Fahrni. Ils ont respectivement remercié Marc Fahrni, Rolf Scheuner et Gérard Buchs pour leur mandat au bureau de l'ACV, à la présidence de l'Association et à la gouvernance de la Conférence des syndicats. **Maxime Schweizer**

Répartition des commissions:

Administration, finances et RH: Charles Ducrot, Christine Varone, Rolf Scheuner, André Droux, Joëlle Ducotterd.

Tourisme: Gérard Buchs, Marie-Claude Ruffieux, François Genoud, Chantal Honegger, André Droux, Laurent Vuichard.

Aménagement et mobilité: Savio Michellod, Jean-Bernard Jaquet, Roland Mesot, François Genoud, Pascal Genoud, Cédric Emonet, André Droux.

Infrastructures et technique: Marc Fahrni, Stéphane Dorthe, Daniel Maillard, Laura Corpataux, Jérôme Jourdan, Pascal Genoud, Eric Berthoud, Jérémie Vienne.

Culture et sports: Noémie Berthoud, Sabine Comisetti, Nicole Tille, Georges-Henri Débois, Laurent Vuichard, Chantal Genoud-Brülhart, Aurélien Espinasse.

Générations: Laurent Menoud, Daniel Figini, Claudia Dougoud, André Droux, Savio Michellod, Michel Currat (n'a pas encore confirmé).

1.2 Mot du président de l'Assemblée des délégués

François Genoud, Préfet de la Veveyse

Depuis le 1^{er} janvier 2023, notre association a pris une ampleur considérable, tant au niveau administratif que politique. En effet, l'entité compte aujourd'hui cinq collaboratrices et collaborateurs expérimentés et compétents, dont notre manager régional qui a rapidement pris ses marques, avec un grand sens des responsabilités.

En outre, sous l'égide d'une Conférence des Syndics motivée, les présidents et membres des diverses commissions créées il y a une année ont compris l'importance de leur mission, afin que notre association soit à même de relever les défis qui attendent notre région ces prochaines années, dans des domaines aussi variés que le tourisme, la culture et le sport, la jeunesse et les seniors, les transports et l'aménagement du territoire, les infrastructures, et bien sûr les enjeux financiers liés à tous les projets de district.

En tant que président de l'Assemblée des délégués, mais aussi et surtout comme préfet, je considère comme essentiel de pouvoir compter sur une gouvernance régionale solide, sur des communes unies dans une vision ambitieuse et ouverte. Je suis à cet égard persuadé qu'un canton ne peut être fort que si ses régions le sont également, notamment les régions périphériques.

Je remercie ainsi toutes celles et tous ceux qui ont œuvré et qui continuent à œuvrer sans relâche à cette unité et ce renforcement, dans la perspective de voir aboutir des projets enthousiasmants pour notre district. Je dis aussi ma reconnaissance aux délégués qui, par deux fois au cours de l'année écoulée, ont marqué leur confiance en approuvant des crédits en faveur de ces mêmes projets. D'un point de vue politique, l'acceptation d'ouvrir une réflexion et de lancer une étude sur la pertinence de créer une association unique à buts multiples en Veveyse en est la meilleure illustration.

Dans de telles conditions, je ne peux que me réjouir de poursuivre avec vous cette belle mission, au service des citoyennes et citoyens de la Veveyse.

François Genoud

Préfet et Président de l'Assemblée des délégués



Granges (© PYDelcourt)

1.3 Mot du président de la Conférence des Syndics

Charles Ducrot, Syndic de Châtel-St-Denis

Quel chemin parcouru !

L'Association des Communes de la Veveyse a réellement pris son envol le 1^{er} janvier 2023. Jusqu'à cette date, la Conférence des Syndics a dessiné les contours de son organisation avec la collaboration de sa secrétaire, Madame Nathalie Fragnière. L'arrivée de Monsieur André Droux, nouveau manager ainsi que de Madame Joëlle Ducotterd, responsable de l'administration a donné une nouvelle dynamique à notre association. Puis, il a fallu rapidement compléter cette petite équipe afin de pouvoir offrir une nouvelle palette de prestations et ainsi répondre aux attentes des communes de la Veveyse et de leur population. Nous avons donc eu le plaisir d'accueillir Madame Yolande Cochard, comptable et Monsieur Pierre Yves Delcourt, chef de projet.

Pour corser quelque peu le tout, l'ACV a déménagé dans de nouveaux locaux à Bossonnens et ceci pendant la période de rodage de l'administration.

Les différentes commissions désignées par la Conférence des Syndics se sont rapidement réunies afin de peaufiner leur organisation et empoigner les dossiers urgents.

Les thématiques sont multiples et variées et concernent des domaines différents, tels que tourisme, culture, sport, aménagement du territoire, infrastructures, mobilité, petite enfance, senior+ et finances. Cette palette non-exhaustive démontrent la richesse de notre région et la nécessité d'une telle organisation.

La Conférence des Syndics joue le rôle de chef d'orchestre et en tant que Président, je me dois de saluer le travail de mes collègues et de Monsieur le Préfet sans qui il n'y aurait que très peu de notes sur la partition.

Je lance également une gerbe de remerciements au personnel de l'ACV, à tous les membres des commissions et aux mandataires qui nous accompagnent tout au long de l'année.

L'ACV est née sous une bonne étoile et je me réjouis de participer à son développement qui est essentiel pour renforcer l'identité de notre région.

Charles Ducrot

Syndic de Châtel-St-Denis et Président de la Conférence des Syndics



Châtel-St-Denis (© PYDelcourt)

1.4 Rapport du manager

André Droux, Manager

La charte institutionnelle de l'ACV affirme clairement un engagement envers l'amélioration du bien-être des résidents de la Veveyse. C'est dans cette perspective qu'œuvre l'équipe opérationnelle de l'association. Ce rapport expose les éléments clés de la stratégie adoptée. Il met en lumière nos objectifs ainsi que les premiers résultats obtenus.

L'année 2023 a été marquée par une intensification des activités de l'ACV de même que la tenue d'événements majeurs. Parmi eux : le Comptoir de la Veveyse, la reprise des activités comptables de l'Office du Tourisme Régional (OTR) et la mise en place de huit commissions stratégiques. Un accent particulier a été mis sur la coordination des plans directeurs régionaux et de l'agglomération Rivelac.

Les huit commissions se sont réunies plus de 40 fois, ce qui représente plus de 300 présences de membres de commissions. Il est à relever que l'engagement de toutes et tous a été excellent, puisque le taux de présence et de participation aux séances s'est élevé à plus de 92%.

Dès le début de l'année, le nombre de défis à relever s'est avéré supérieur aux prévisions, en particulier sur le plan administratif. Cette hausse a impliqué de réévaluer les missions initiales de l'ACV et les objectifs fixés en 2022. Un travail important a été entrepris au niveau des règlements et de divers documents, afin de consolider les bases de l'association et garantir son bon fonctionnement dans les années à venir.

Les activités de l'ACV ont également fait l'objet de discussions. Décision a ainsi été prise de maintenir exclusivement les mandats effectués pour les associations ayant un impact régional sur l'ensemble des communes de la Veveyse. De ce fait, le mandat de gestion avec la crèche privée Le Chat Botté à Bossonnens a été interrompu, la dissolution de la Région Glâne-Veveyse (RGV) a été finalisée. L'association a notamment apporté son soutien administratif au Comptoir de la Veveyse, dont elle a assuré la gestion financière. Elle a repris la comptabilité de l'OTR.

Ces pics d'activité ont exigé un engagement significatif de l'équipe, réduisant ainsi le temps consacré à la consolidation des orientations stratégiques, en particulier pour les commissions. L'avancement des travaux a dès lors varié d'une commission à l'autre. Un alignement est prévu en 2024, de façon que toutes puissent s'appuyer sur une vision et des missions claires dans le cadre de leurs activités. L'objectif est de disposer d'un document directeur, définissant la ligne directrice ainsi que la stratégie à court et à moyen terme, pour chaque commission.

Parfois également, les activités exécutées durant l'année 2023 ont été soumises à des contraintes de temps et d'objectifs à atteindre (par exemple, le financement NPR pour le tourisme 4 saisons). Il a été nécessaire de répondre à des situations d'urgence, d'éteindre des feux sans pouvoir planifier de manière stratégique l'ensemble des activités opérationnelles.

L'objectif pour l'année 2024 est donc d'apporter de la clarté à nos activités et de mettre en place un fonctionnement et une organisation approfondis, en vue de gérer de manière proactive nos priorités. Nous avons néanmoins réussi à définir les principales étapes que les commissions doivent atteindre (vision, missions, choix d'une personne compétente dans la thématique de la commission et opérant comme référent) au moyen d'un document servant de fil conducteur. Certaines commissions auront également des groupes ou associations sur le terrain qui les aideront, grâce à leurs compétences, à soutenir leurs décisions (exemple : le groupe senior + qui reste en action).

Notre charte impose que l'on prenne du recul et de la hauteur sur la vision des associations et des commissions en Veveyse. Il s'agira pour nous d'évaluer certaines situations (impliquant en particulier

les commissions techniques) et d'analyser l'impact de certains choix sur le fonctionnement de notre association.

En conclusion, l'ACV est encore jeune et avance par étapes. Un travail sera encore requis en 2024 afin de consolider ses fondements administratifs et juridiques et achever certains règlements. Une fois ces éléments en place, l'association sera en mesure de déployer pleinement ses actions et suivre la vision définie ainsi que les missions qui lui ont été confiées ; ceci toujours dans cet objectif de contribuer au bien-être des habitants de la Veveyse. Ce processus sera soutenu par un travail efficient, fondé notamment sur la création de valeurs.

André Droux

Manager



VEVEYSE Directeur de l'Association des communes de la Veveyse depuis le début de l'année, André Droux décrit les contours de cette entité: fonction, développement, processus, futur. L'ACV a vécu sa première année sous sa nouvelle forme. **Page 3**

Journal Le Messenger, le 24 novembre 2023

2 Organisation de l'association

Les organes de l'ACV sont :

L'Assemblée des délégués

La Conférence des Syndics

Le Bureau de la Conférence des Syndics

Les Commissions instituées par la Conférence des Syndics

La Direction et son Secrétariat régional

La Commission financière



2.1 L'Assemblée des délégués

Président : **François Genoud**, Préfet

Vice-président : **Pierre-Alain Perroud**, Vice-syndic d'Attalens

L'ACV compte les neuf communes du district de la Veveyse, toutes représentées à la fois au sein de la Conférence des Syndics, des différentes commissions et de l'Assemblée des délégués. Le Préfet, François Genoud est membre de cette assemblée et la préside.

Chaque commune membre dispose lors de l'assemblée d'une voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 habitants donnant également droit à une voix supplémentaire. Chaque commune désigne le nombre de délégués qui représentent ses voix.

2.1.1 Assemblée des comptes

L'Assemblée du 27 avril 2023 à la salle polyvalente de l'école de Bossonnens était principalement consacrée à l'approbation des comptes 2022. Les neuf communes membres étaient représentées.

Avec CHF 782'680.33 de charges et CHF 793'948.21 de produits, l'exercice 2022 a dégagé un excédent de résultats de CHF 11'267.88. Le total des investissements se montait à CHF 131'222.87. Au niveau du bilan, le Patrimoine financier se montait à CHF 157'895.15 et la Patrimoine administratif à CHF 395'381.30. Au passif, les Capitaux de tiers représentaient CHF 450'611.90 dont l'emprunt de CHF 370'000.- pour le PDR. Le Capital propre s'élevait au 31 décembre 2022 à CHF 102'664.55 comprenant le capital de CHF 91'396.67 et le résultat de l'exercice de CHF 11'267.88.

Cette assemblée a également été l'occasion d'approuver un mandat de prestations pour la délégation de compétence à la Conférence des Syndics sous la forme de mandat de prestations à l'Organisation touristique régionale Les Paccots – La Veveyse Tourisme (OTR).

Un comité de pilotage *transition tourisme* avait été créé en 2022 afin de mettre en place dans les meilleures conditions possibles l'application de la nouvelle Loi sur le tourisme. Selon les exigences de cette loi, l'association régionale devient responsable politiquement, stratégiquement et financièrement du tourisme. Deux options étaient possibles, soit travailler par mandat en passant par un contrat, soit intégrer le tourisme directement dans l'association en exploitant son organisation touristique. Le choix avait été porté sur le mandat de prestations.

Toujours pour le tourisme, une modification du budget des investissements 2023 a été acceptée pour un crédit de CHF 660'000.- destiné à un projet d'étude de réalisation du développement 4 saisons pour les stations des Paccots et de Rathvel.

Aussi et selon les statuts qui précisent que l'association peut fournir des prestations administratives et comptables aux communes et associations du district, des contrats de droit public ont été approuvés pour la gestion comptable de l'OTR, le secrétariat et la comptabilité de la Société Coopérative du Comptoir de la Veveyse et la gestion comptable de La Maison des Amériques.

Le retour du masterplan

ASSEMBLÉE VEVEYSE

L'Association des communes de la Veveyse veut avancer concernant le projet «4 saisons». Une nouvelle étape a été franchie le 27 avril en assemblée.

Les communes veveysannes ont délivré «un message fort» comme l'a déclaré le syndic de Châtel-St-Denis Charles Ducrot jeudi dernier à Bossonnens. Lors de l'assemblée de l'Association des communes de la Veveyse (ACV), les délégués ont effectivement signalé leur motivation à poursuivre le projet «4 saisons» en acceptant à l'unanimité un crédit de 190 000 francs à ce propos.

Cette somme permettra à l'ACV de continuer l'élaboration d'un master-plan qui n'a pas beaucoup avancé en 2021 et 2022, avant de redevenir une priorité en début d'année. Celui-ci a pour but de développer le tourisme dans le district, et plus particulièrement dans les alentours des stations des Paccots et de Rathvel. Ce vote positif constitue une nouvelle étape. Mais la ligne d'arrivée n'est pas encore à l'horizon. Une prochaine échéance était prévue le 4 mai. Ce jour-là, le directeur de l'ACV André Droux et Charles Ducrot ont tenté d'obtenir un subside supplémentaire de 240 000 francs de la part du canton via la Nouvelle Politique régionale (NPR). Celle-ci avait accordé un premier financement de 47 500 francs en 2019. André Droux précise que, si cette aide financière est acceptée, elle ne concernera que les activités estivales.

Un dossier «solide»

L'ACV mise donc beaucoup sur ce montant. Encore faut-il réussir l'examen oral le 4 mai. «Le 15 avril, nous avons déposé un dossier solide auprès de la NPR, reprend André Droux. Nous sommes confiants.» Et si la réponse est négative? «Alors il sera

temps de se poser des questions sur la faisabilité du master-plan.»

Un projet qui concerne l'ensemble du district, a rappelé le vice-syndic d'Attalens Pierre-Alain Perroud. «Il ne faut pas se focaliser uniquement sur Les Paccots et Rathvel.» Le préfet et président de l'ACV François Genoud a assuré que, «si le masterplan se concrétise, tout le district bénéficiera des retombées».

Les stations veveysannes ont souvent été citées à Bossonnens. Lionel Werlen, président de la société qui gère les remontées mécaniques des Paccots, était d'ailleurs présent dans l'assemblée. Bien que l'aide de la NPR ne le concerne pas puisqu'il s'agit de financer l'étude de projets estivaux. Quoique. «L'hiver est lié au masterplan, évidemment, et nous participons à sa conception. Le projet "4 saisons" aura du mal à se réaliser si notre société fait faillite.»

Pour rappel, Lionel Werlen avait lancé en début d'année un pavé dans la mare en se montrant alarmiste quant à la survie de l'entreprise Monte-Pente Corbetta SA. En cause: un hiver catastrophique au niveau de l'enneigement, et donc une baisse de la fréquentation et des rentrées financières. La situation est toujours aussi délicate quelques semaines plus tard.

«Les comptes ne sont pas bouclés. Nous estimons toutefois que nous devons trouver 300 000 francs pour être capables de repartir la saison prochaine.» Des solutions privées, publiques et bancaires sont citées pour atteindre ce montant. «La société a déjà vécu des moments difficiles. Et elle s'en est sortie. Je reste confiant.»

Il a également été question des comptes 2022 lors de cette assemblée. Ils ont été approuvés à l'unanimité. Ceux de résultats se sont bouclés avec un excédent de produits de 11 270 francs, pour un total des charges de 782 680 francs. Au niveau des investissements, l'élaboration du Plan directeur régional a coûté 131 220 francs en 2022.

Valentin Castella

Journal Le Messenger, le 5 mai 2023

2.1.2 Assemblée des budgets

L'Assemblée du 23 novembre à la salle polyvalente de Saint-Martin a été l'occasion d'adopter entre autres le programme et les budgets 2024. Les neuf communes membres y étaient représentées.

Le budget d'investissements 2024 a été adopté comprenant un crédit de CHF 50'000.- pour une étude en vue d'analyser la pertinence de s'organiser en une seule association à buts multiples au niveau du district ou de déterminer la structure la plus efficiente possible en matière de gouvernance régionale.

Le montant à charge des communes s'élèvera à CHF 2'006'174.-, ce qui représente une importante augmentation de budget. Cela s'explique par le fait que l'association est en train de mettre en place son fonctionnement et s'appuie sur de nombreuses commissions.

Cette assemblée a également adopté deux règlements, soit le Règlement du personnel, élaboré selon les normes légales en la matière et le règlement de l'Etat de Fribourg ainsi que la modification du Règlement des finances afin que la Conférence des Syndics dispose d'une compétence décisionnelle dans le domaine des contributions financières qui ne dépasse pas CHF 50'000.- par année.

2.2 La Conférence des Syndics

Président : **Charles Ducrot**, Syndic de Châtel-St-Denis
Vice-président : **Jean-Claude Bongard**, Syndic de Le Flon
Membres : **Laurent Menoud**, Syndic d'Attalens, **Anne-Lyse Menoud**, Syndique de Bossonnens *jusqu'au 30 juin (démissionnaire Conseil communal)*, **Jérôme Jourdan**, Syndic de Bossonnens *dès le 1^{er} juillet*, **Savio Michellod**, Syndic de Granges, **Stéphane Dorthé**, Syndic de Remaufens, **Gérard Buchs**, Syndic de St-Martin *jusqu'au 30 juin (démissionnaire Conseil communal)*, **Ursula Hugi**, Syndique de St-Martin *dès le 1^{er} juillet*, **Noémie Berthoud**, Syndique de Semsales, **Marc Fahrni**, Syndic de La Verrerie, **François Genoud**, Préfet

La Conférence des Syndics est l'organe exécutif de l'association. Elle est composée des neuf syndics élus pour la législature. Chacun d'entre eux devient délégué régional au sein de la conférence et assume la présidence d'une des commissions, respectivement du Bureau ou de la Conférence. Le Préfet est associé à la Conférence des Syndics avec voix consultative.

La Conférence des Syndics revêt les attributions d'un comité de direction. Afin qu'elle puisse exercer toutes les attributions qui lui sont confiées, un Règlement d'organisation est en cours d'élaboration. Ce règlement donnera toute précision utile sur les tâches déléguées et l'étendue de la délégation, les attributions des commissions, leurs compétences propres et l'obligation de rendre des comptes.

Les membres se sont réunis à neuf reprises siégeant à chaque fois dans une commune différente. A chaque réunion, les décisions et mesures nécessaires sont prises afin de diriger l'association. Il est aussi l'occasion d'apporter un retour de l'ACF, de la Préfecture, et des commissions relevant de la Conférence des Syndics.

A trois reprises, les députés veveysans ont été conviés à participer à ces réunions. La parole leur est donnée et il est entre autres question de retours sur les objets déposés au Grand Conseil.

La journée au vert du 31 mars, organisée par le Préfet, s'est tenue au Château de Morat.

La matinée du samedi 23 septembre fut consacrée à l'établissement des budgets 2024.

2.3 Le Bureau de la Conférence des Syndics

Président : **Charles Ducrot**, Syndic de Châtel-St-Denis
Vice-président : **Jean-Claude Bongard**, Syndic de Le Flon
Membre : **Anne-Lyse Menoud**, Syndique de Bossonnens *jusqu'au 30 juin (démissionnaire Conseil communal)*, **Savio Michellod**, Syndic de Granges *dès le 1^{er} juillet*, **François Genoud**, Préfet

Le Bureau est composé d'au moins trois membres désignés par la Conférence des Syndics. Une attention particulière est accordée à la répartition équilibrée des régions. Le Préfet est associé au Bureau avec voix consultative.

Les membres se sont réunis à dix reprises afin de préparer les Conférences des Syndics et traiter les affaires courantes de l'association. Les séances ont lieu en principe au siège de l'association.

2.4 La Commission financière

Jusqu'au 30 juin

Présidente : **Nicole Tille** (*nommée Vice-présidente de la Commission culture & sport*)
Secrétaire : **Cédric Borer**
Membre : **Bruno Fischetti** (*démissionnaire du Conseil communal de Bossonnens*)

Dès le 1^{er} juillet

Président : **Cédric Borer**
Secrétaire : **Jérôme Allaman**
Membre : **Benoît Jordil**

La Commission financière est composée de trois membres élus par l'Assemblée des délégués. Conformément à la Loi sur les finances communales, les membres se réunissent afin d'exercer les attributions fixées par la législation. La Commission financière s'est réunie à deux reprises.

Au printemps, il s'agissait d'examiner les comptes de résultats et des investissements 2022 de la l'association.

A l'automne, les membres ont examiné le budget 2024, le Règlement du personnel et la modification du Règlement des finances et la désignation de l'organe de révision pour la période comptable 2023-2025.

2.5 Le Secrétariat régional

Le Secrétariat régional est l'administration de l'ACV. Il gère le quotidien de l'association ainsi que ses projets. Il soutient les communes. Son fonctionnement est conduit par un état-major dont les membres sont le manager régional, la responsable de l'administration et le responsable de projets. Au niveau opérationnel, une secrétaire et une comptable complète l'équipe.

Au 31 décembre 2023, l'ACV comptait 5 collaborateurs-trices représentant 3.8 ept.

Manager :	André Droux	depuis le 1 ^{er} janvier 2023	à 90%
Responsable de l'administration :	Joëlle Ducotterd	depuis le 1 ^{er} dès janvier 2023	à 80%
Chef de projet :	Pierre Yves Delcourt	depuis le 1 ^{er} septembre 2023	à 100%
Collaboratrice administrative :	Nathalie Fragnière	depuis le 1 ^{er} mars 2022	à 50%
Comptable :	Yolande Cochard	depuis le 16 janvier 2023	à 60%

Le 16 juin, l'équipe s'est rendue à Lausanne afin de suivre une matinée de formation en agilité. Cette journée au vert s'est poursuivie par une expérience de réalité virtuelle sur le thème *Genève 1850* chez Dreamscape à Genève.

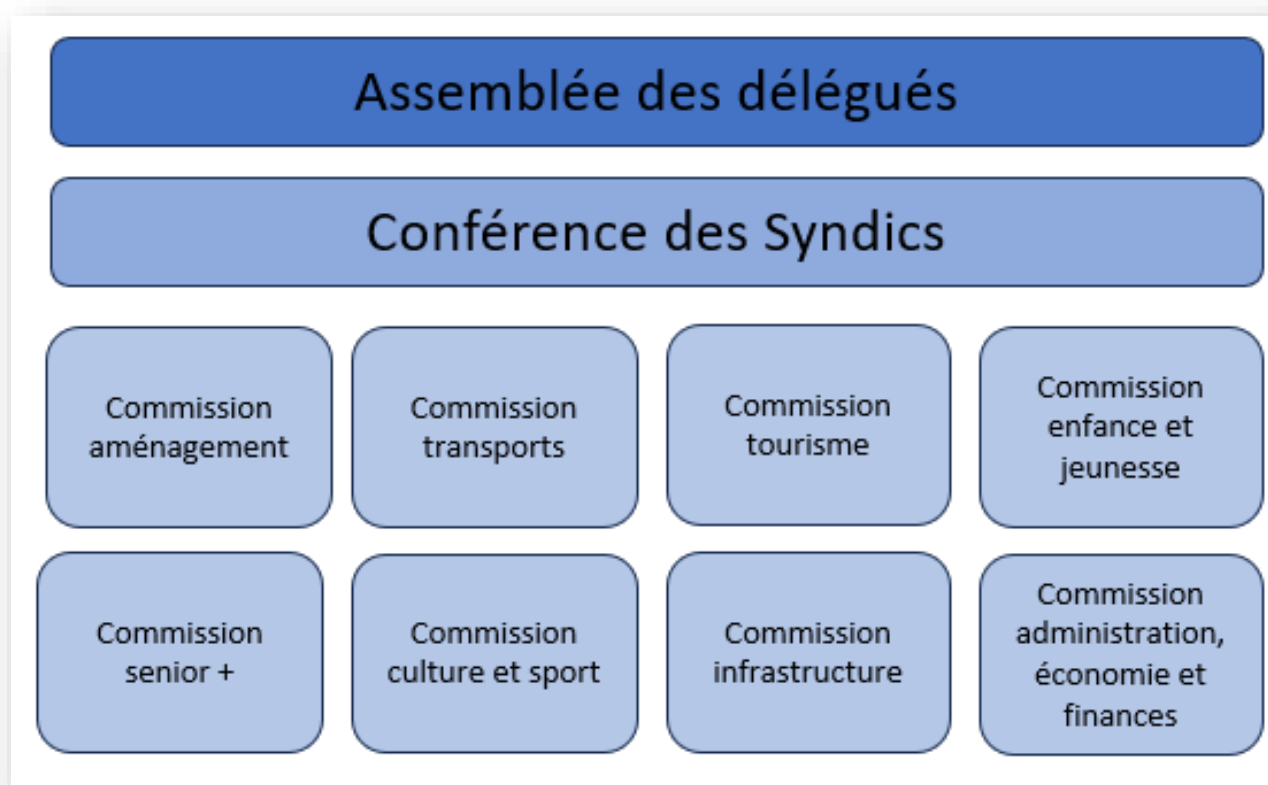
Durant l'année, des formations en ligne ont été suivies par le manager sur le tourisme, la gestion de projet, les possibilités de collaboration avec Régiosuisse et la mise en place de certains principes de management agile.

Après avoir passé quelques mois dans les locaux à Pra de Plan à Châtel-St-Denis, l'ACV s'est installée à la Route d'Oron 6 à Bossonnens depuis le mois de juillet.

3 Les Commissions

Pour le bon fonctionnement de l'association, la Conférence des Syndics a institué huit commissions.

Durant cette année de mise en route, quelques ajustements ont été jugés opportuns. L'élaboration du Cahier des charges de ces commissions sera finalisée en 2024.



3.1 Commission aménagement

Président : **Stéphane Dorthe** *dès le 1^{er} septembre*

Membres : **Savio Michellod** *jusqu'au 31 août (président de la Commission aménagement et mobilité)*, **Jean-Bernard Jaquet**, **Roland Mesot**, **François Genoud**, **Pascal Genoud**, **Cédric Emonet**, **Corinne Margalhan-Ferrat**

3.1.1 Mot du Président de la Commission

La Commission aménagement s'est réunie à sept reprises au cours de l'année. Jusqu'en août, elle a aussi traité de la mobilité. Ses travaux ont principalement porté sur des questions d'organisation : organisation et compétences de la commission, engagement d'un chef de projet à l'ACV, responsabilités régionales et communales dans l'actualisation de la base de données SyZACT, la mise en œuvre du Plan directeur régional (PDR), la gestion des zones d'activités et l'élaboration du projet d'agglomération Rivelac.

La commission s'est saisie de questions de fond : quelle est la vision de la Veveyse en 2040 ? Combien d'habitants et d'emplois veut-on accueillir à cet horizon ? Quelle devrait être la stratégie en matière de développement économique ? Quels seront les projets d'infrastructures de transport prioritaires ?

Enfin, la commission s'est prononcée sur des objets soumis à la consultation : Avant-projet de loi modifiant la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions, projet d'Horaire 2025 des CFF, PDR de la Glâne et version initiale du projet d'agglomération Rivelac.

En 2024, en plus des questions d'organisation qui restent à traiter, les priorités de la commission porteront sur la supervision, la coordination et/ou le suivi des études et travaux d'intérêt régional. Exemples : bouclage du PDR, poursuite du projet d'agglomération Rivelac, projets d'aménagement de quartiers modèles, démarches pour la densification et la requalification des centres, développement des zones d'activités, etc.

Stéphane Dorthe

Syndic de Remaufens



Activités

3.1.2 Plan Directeur Régional

Le projet de PDR ayant été mis sous toit à la fin du premier trimestre, la Conférence des Syndics l'a avalisé en mai. Le dossier a été transmis dans la foulée au Canton pour examen final. En novembre, la commission a pris acte des résultats de cet examen. À la suite de cela, un calendrier de travail a été établi pour finaliser le PDR et le soumettre à l'adoption de l'Assemblée des délégués en 2024. Des rendez-vous ont été organisés par la direction de l'ACV avec les neuf conseils communaux pour discuter des adaptations nécessaires ou souhaitables.



(© Archam Partenaires SA)

3.1.3 Soutien technique aux communes dans le cadre du PDR

Sur proposition de la commission, l'ACV a décidé de soutenir tout particulièrement la commune de La Verrerie pour obtenir l'accord du canton sur une ou l'autre option d'implantation de la déchetterie communale. L'association régionale a aussi soutenu Semsales avec succès dans son opposition à la mise en place de zones réservées par le canton. Enfin, l'ACV s'est engagée auprès de Bossonnens pour coordonner les études avec les TPF pour le déplacement de la gare, l'aménagement du pôle multimodal et la réalisation d'un quartier modèle.

3.2 Commission transports

Président : **Savio Michellod**

Membres : **Jean-Bernard Jaquet** *jusqu'au 30 juin*, **Roland Mesot, François Genoud, Pascal Genoud, Cédric Emonet, Christian Cardinaux** *dès le 1^{er} juillet*, **Serge Praz, José Thürler**

3.2.1 Mot du Président de la Commission

Le 28 février, une délégation de la Commission aménagement et mobilité, accompagnée par les spécialistes de l'ancien bureau transports de la RGV, a assisté à une séance d'information sur l'horaire 2025 organisée par le Service de la Mobilité du Canton de Fribourg, avec la participation des TPF et des CFF. Nous avons appris que deux variantes pour la ligne de train Palézieux-Bulle étaient envisagées, l'une ayant un impact plus négatif sur la Veveyse.

Après plusieurs réunions et ayant pris connaissance des conséquences des deux variantes le 1er septembre 2023, nous avons envoyé une prise de position en septembre, demandant au Canton de Fribourg de soutenir la variante la moins défavorable à la Veveyse. Malgré l'intérêt commun partagé avec les communes de la Riviera desservies par les lignes de bus entre Veveyse et la Veveyse, le soutien du bureau de l'agglomération Rivelac n'a pas été obtenu. En octobre, le Service de la Mobilité a annoncé que la variante la plus défavorable à la Veveyse avait été choisie, entraînant d'importantes modifications dans les horaires des trains et des bus du district, avec des répercussions sur les écoles.

Des discussions ont également été engagées avec la Glâne. Les commissions transports de la Glâne et de la Veveyse se sont rencontrées le 15 juin 2023, jetant les bases d'une future collaboration, notamment pour défendre des intérêts communs. Cette réunion a été fructueuse et la collaboration se poursuivra. Cependant, pour l'horaire 2025, la Glâne n'était pas aussi concernée que la Veveyse.

Savio Michellod

Syndic de Granges

Activités

Sur proposition de l'ACV, M. Michellod a été nommé membre de la Commission consultative de la mobilité du Canton de Fribourg



Bossonnens (© PYDelcourt)

3.3 Commission tourisme

Président : **Gérard Buchs** *jusqu'au 30 juin*
Présidente : **Ursula Hugi** *dès le 1^{er} juillet*
Membres : **Marie-Claude Ruffieux** *jusqu'au 31 octobre (démissionnaire Conseil communal),
Chantal Honegger, François Genoud, Lionel Werlen, Laurent Vuichard* *jusqu'au
31 décembre (démissionnaire direction OTR),* **Loïc Jacquiard** *dès le 1^{er} novembre*

3.3.1 Mot de la Présidente de la Commission

La Commission tourisme s'est réunie huit fois durant l'année 2023.

Un workshop a été organisé au printemps afin de réunir les principaux acteurs de notre région. Cette rencontre avait pour but de les sensibiliser sur les enjeux du tourisme en Veveyse et définir les attentes de chacune des parties.

Les principales tâches accomplies par la commission durant l'année écoulée étaient les suivantes :

- ❖ Établissement d'un cahier des charges de la Commission tourisme qui est en phase de finalisation et doit encore être validé par la Conférence des Syndics ;
- ❖ Élaboration, à la suite de l'atelier du 6 mai, du mandat de prestations qui fournit, en vingt points de portée régionale, la base de travail entre l'OTR et l'ACV. Celui-ci a été signé par les deux parties en juillet 2023. Il nous permet notamment d'évaluer périodiquement les résultats atteints et de proposer si nécessaire de nouvelles orientations ;
- ❖ Lancement des différentes études concernant le projet 4 saisons. Indispensable pour garantir un avenir serein à notre région, ce projet a été validé par la Conférence des Syndics ainsi que par l'Assemblée des délégués de l'ACV ;
- ❖ Signature du mandat de prestations qui concerne la comptabilité de l'OTR. L'objectif est de profiter d'une meilleure synergie et de diminuer les charges.

Ursula Hugi

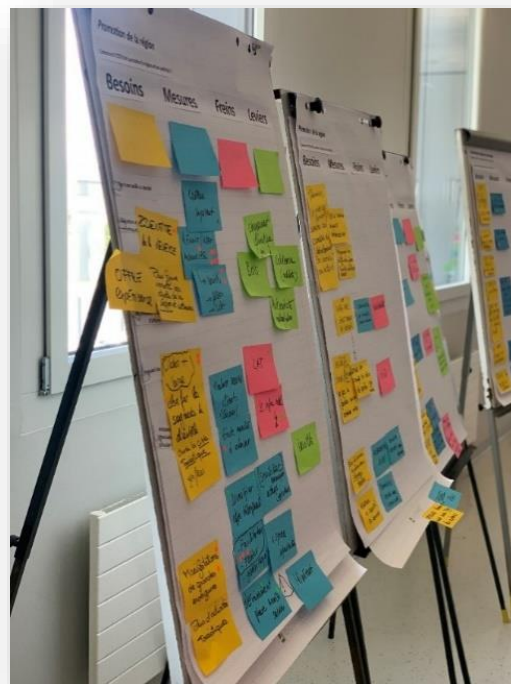
Syndique de Saint-Martin

Activités

3.3.2 Atelier Tourisme

L'atelier organisé le 6 mai a permis de réunir une trentaine de participants issus non seulement du monde politique, mais également du tourisme et du développement régional.

Cette rencontre a permis de déboucher sur une stratégie de planification touristique et une mission claire pour l'organisation touristique régionale.



Atelier Tourisme (© JDucotterd)

3.3.3 Masterplan 4 saisons

Proposer un voyage unique à la découverte de la culture, de l'économie et de l'art de vivre de la Veveyse, tel est l'objectif du masterplan 2024 revisité et intitulé *Le monde des géants de la Veveyse*.

La région doit faire face à des changements climatiques et sociétaux globaux ainsi qu'à la diminution des activités liées aux sports d'hiver. À la clé, la nécessité de repenser et développer l'offre touristique durant l'été et lors des périodes sans neige.

Ce projet revisité s'inscrit dans la suite des réflexions déjà entreprises ces dernières années pour répondre aux défis qui attendent la Veveyse. Un premier masterplan avait été élaboré par les sociétés de remontées mécaniques Monte-Pente Corbetta SA et Skilift Rathvel SA en 2019.

Le Plan directeur régional de la Veveyse, élaboré par les communes du district dès 2019 a été déposé en 2023 auprès du canton pour examen final. Ce document met en avant plusieurs mesures stratégiques en lien avec le développement territorial de la Veveyse, incluant une analyse approfondie du volet touristique et identifiant des points d'intérêt à privilégier dans ce qui a été nommé *Le collier de perles*.

Enfin en 2023, le canton au travers de sa Promotion économique et d'InnoReg FR a proposé une subvention afin d'intégrer au projet un élément symbolique représentant le canton et ses activités économico-touristiques autour de thématiques comme le bois et le métal, activités très présentes dans le sud du canton.

Avec ces éléments, la Commission tourisme a créé un groupe de travail afin de se pencher sur ces trois volets (masterplan initial, PDR, objet symbolique) dans le but de présenter un masterplan revisité.



La plaquette de présentation est disponible sur
demande.info@acv-fr.ch

3.4 Commission enfance & jeunesse

Président : **Laurent Menoud**

Membres : **Daniel Figini, Claudia Dougoud** *jusqu'au 31 mai (membre de la Commission des générations)*, **Savio Michellod, Raphaël Droux, Jean Genoud** *jusqu'au 31 mai (membre de la Commission des générations)*, **Moira Fattebert, Tatiana Mahé**

3.4.1 Mot du Président de la Commission

En 2023, la Commission enfance et jeunesse s'est réunie trois fois, dont les deux premières sous l'égide de la Commission des générations pour élaborer une vision touchant toutes les générations. A l'automne, cette commission s'est ensuite séparée en deux commissions plus spécifiques, soit senior+ d'une part et enfance et jeunesse d'autre part.

La Commission enfance et jeunesse a finalement posé les bases de son fonctionnement et ses objectifs en fin d'année. Il est ressorti la volonté claire de piloter la mise en place de la politique enfance et jeunesse du district ainsi que mener des actions spécifiques dans le domaine de la petite enfance.

Concrètement, cela veut dire organiser une journée regroupant tous les acteurs en lien avec la politique enfance et jeunesse, afin d'identifier les besoins, définir des priorités et construire une feuille de route pour les prochaines années. Cette journée s'est déroulée au printemps 2024.

Dans la suite des réflexions menées depuis quelques années par le projet Primokiz et un groupe de travail constitué des répondants de la petite enfance des neuf communes, les deux axes de travail pour 2024 sont les suivants :

- ❖ Piloter la mise en place d'une liste d'attente commune pour les places d'accueil (crèche, accueil familial de jour) ;
- ❖ Travailler sur une courbe tarifaire de référence pour toutes les structures d'accueil et applicables dans toutes les communes du district. Ceci permettra plus de transparence et d'uniformité pour les parents.

Laurent Menoud

Syndic d'Attalens



Bossonn'art (© JDucotterd)

3.5 Commission senior+

Président : **Jérôme Jourdan**

Membres : **Claudia Dougoud, Daniel Figini, Jean Genoud, Laurent Menoud jusqu'au 31 mai (président de la Commission des générations), Emmanuel Michielan ou Mélissa Schmid**

3.5.1 Mot du Président de la Commission

Sous l'égide de la Commission des générations, les membres se sont réunis à deux reprises les 6 avril et 25 mai 2023. A l'automne, cette commission s'est séparée en une Commission senior+ et une Commission enfance et jeunesse. Cette première année fut celle de la transition et de la mise en route de la nouvelle structure, qui a pour objectif principal de développer la politique vieillesse du district en s'appuyant sur la Loi sur les seniors (LSen) adoptée par le Grand Conseil en 2016.

La première étape se situait prioritairement au niveau de la présentation du rapport du GT senior+ en Conférence des Syndics le 29 juin 2023. Composé de conseillères communales et conseillers communaux des neuf communes de la Veveyse, ce groupe de travail a, dans un premier temps, réalisé un canevas à l'attention des communes du district de la Veveyse. Ceci afin qu'elles puissent établir une première version de leur concept communal pour la période 2024 à 2026, une partie des tâches étant en main des communes, une autre en main de l'ACV, respectivement de la région.

Fort de ces éléments et après avoir élaboré son budget initial, la nouvelle Commission senior+ de l'ACV s'est réunie pour la première fois le 24 novembre à Bossonnens. Elle est composée entre autres de partenaires externes regroupant ProSenectute et la section veveysanne de la Fédération fribourgeoise des retraités. Ensemble, nous avons pu définir les objectifs prioritaires, tant au niveau stratégique qu'opérationnel. En nous appuyant sur l'expertise pragmatique de coordination des actions de notre partenaire ProSenectute, nous développons la future convention de prestations.

Jérôme Jourdan

Syndic de Bossonnens

Activités

Le 15 novembre 2023, le Groupe bénévole de la Veveyse a organisé une rencontre sur les thèmes « Transmettre son patrimoine à ses enfants et comment conserver une bonne santé à la retraite » qui a attiré plus de 390 personnes.

Ce Groupe organise des séances d'information gratuites, ouvertes à toutes les personnes du district âgées entre 55 et 70 ans.

Pour la deuxième année consécutive, le secrétariat de l'ACV a apporté un précieux soutien administratif à la mise sur pied de cet événement.



3.6 Commission culture & sport

Présidente : **Noémie Berthoud**

Membres : **Nicole Tille, Sabine Comisetti, Georges-Henri Débois, Aurélien Espinasse, Chantal Genoud-Brühlart, Laurent Vuichard** *jusqu'au 31 décembre (démissionnaire direction OTR)*

3.6.1 Mot de la Présidente de la Commission

Les membres de la Commission culture & sport se sont réunis à six reprises. Cette commission regroupe non seulement les thèmes de la culture et du sport, mais également les loisirs, l'héritage culturel, la musique, le théâtre, ou encore la littérature. Elle est composée de membres élus, dont un qui représente la Bibliothèque publique de la Veveyse ainsi que du directeur de l'organisation régionale touristique et de la coordinatrice de l'association Les Cultur@iles.

Les premières réflexions ont porté sur une vision régionale future afin de s'imaginer la culture et le sport dans notre district à court-moyen-long terme. Afin de répondre à ces questionnements, des matinées d'échanges et de réflexions seront prévues, en 2024 pour la culture et 2025 pour le sport. Il sera question de croiser politiques et acteurs dans ces domaines spécifiques. Les synthèses de ces réflexions permettront d'avoir une vision claire et de définir les missions et les objectifs. La pertinence de créer un poste de délégué culturel et un poste de délégué sportif pourra alors être évaluée.

Afin de se rendre compte de ce qui se fait dans le district dans les domaines de la culture et du sport, un inventaire a été établi. Cela permet une visibilité sur les nombreuses possibilités offertes à la population.

Enfin, la commission souhaite vivement encourager les communes à participer au projet *suisse.bouge*. Les communes participant à ce programme national destiné à encourager l'activité physique au sein de la population (duel intercommunal, mobilité douce, etc.) profitent d'un soutien financier de l'Office fédéral du sport. Différentes activités seront organisées en coopération avec les associations, sociétés locales et les écoles. Le rendez-vous est vraisemblablement pris pour 2025 !

Enfin, au niveau budgétaire, la Commission a préavisé favorablement l'augmentation du soutien financier pour les Cultur@iles afin de permettre le développement d'une offre répondant aux attentes de la région.

Cette augmentation a ensuite été validée par l'Assemblée des délégués avec l'approbation du budget 2024.

Noémie Berthoud

Syndique de Semsales



3.7 Commission infrastructures

Président : **Marc Fahrni**

Membres : **Stéphane Dorthe** *jusqu'au 31 août (président de la Commission aménagement), Daniel Maillard, Jérôme Jourdan, François Genoud, Pascal Genoud, Stéphane Dorthe (de Granges), Jérémiah Vienne, Laura Corpataux, Eric Berthoud*

3.7.1 Mot du Président de la Commission

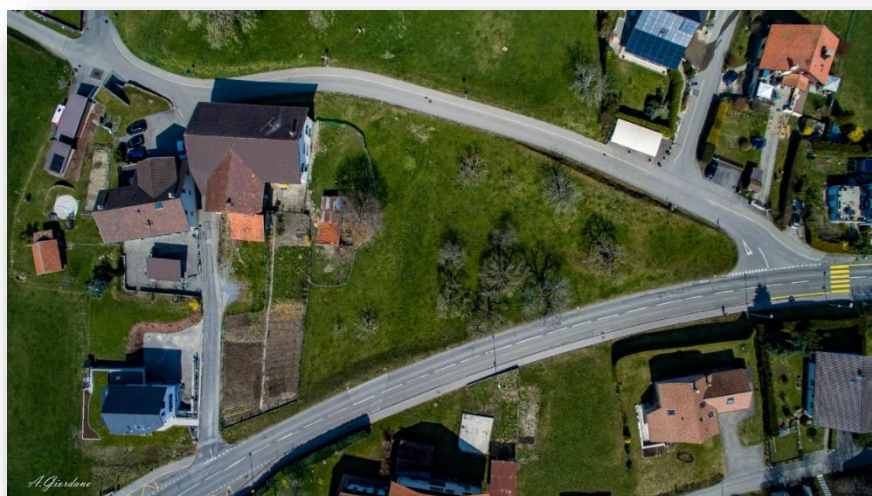
La Commission infrastructures s'est réunie à cinq séances en 2023. La volonté initiale de cette commission, qui était pilotée par une co-présidence, était de développer un secteur stratégique concernant les infrastructures veveysannes, et un autre volet technique composé de différents groupes déjà existants. Le volet technique aurait été à disposition des communes et de leurs services respectifs pour les constructions. Cette proposition s'est heurtée à diverses sensibilités et n'a pas vu le jour. Il a donc été décidé de se pencher uniquement sur les infrastructures du district et de se donner un but essentiellement stratégique, d'où son appellation « Commission infrastructures ». Une seule personne est à la présidence depuis cette décision.

Dans un deuxième temps, la Commission a réalisé qu'il n'était pas aisé de développer des infrastructures n'appartenant pas à l'ACV. Proposer des investissements par le biais de l'ACV et les faire voter à l'association propriétaire peut créer des situations délicates. L'idée de reprendre l'entier des infrastructures dans le cadre de l'ACV a donc germé. Cette solution fait suite à différentes propositions émises lors de la Conférence des Syndics. Celle-ci désire étudier une possibilité de réunir toutes les associations du district sous le même toit en créant une association à buts multiples. L'unification des infrastructures pourrait être un premier pas, qui du même coup, permettrait de faire face à une évolution modérée. Elle aurait également l'avantage de mettre un accent fort sur la proximité, en créant un service capable de gérer l'acquis. Un projet de cahier des charges, afin d'acquérir une personne compétente, est à l'étude.

2024 sera donc l'année de la mise en place de ce beau projet, afin de bénéficier d'une organisation regroupant différentes synergies, au service des communes de la Veveyse.

Marc Fahrni

Syndic de La Verrerie



3.8 Commission administration et finances

Président : **Charles Ducrot**
Membres : **Christine Varone, Rolf Scheuner**

3.8.1 Mot du Président

La Commission administration et finances traitent aussi des domaines de l'économie, de l'informatique et du juridique. Elle est composée du Président de la Conférence des Syndics et deux conseillers communaux spécialistes en économie et finances.

Elle s'est réunie régulièrement tout au long de l'année, notamment pour des questions d'organisation et de fonctionnement, non seulement de l'ACV, mais également de façon stratégique au niveau régional.

En effet, le sujet du fonctionnement des trois associations de communes, soit l'ACV, le RSSV et l'ASSCOV, a été une priorité. Avoir une planification financière consolidée de ces trois entités était un souhait prioritaire demandé par la Conférence des Syndics.

La Commission s'est également penchée sur les contrats établis avec l'OTR (convention de retour des réserves et mandats de prestations) ainsi que les documents officiels touchant les finances (Règlement relatif aux contributions financières, Règlement des finances, Règlement du personnel).

Une étape importante a été franchie en 2023 par la création d'une enveloppe budgétaire de CHF 50'000.- relative à l'octroi de soutiens financiers. La Conférence des Syndics dispose dorénavant d'une compétence décisionnelle quant aux demandes de contributions financières en faveur d'événements et de projets d'envergure régionale.

Finalement, la Commission a délivré ses préavis sur les dépenses financières et budgétaires.

Charles Ducrot

Syndic de Châtel-St-Denis



Col et Dent de Lys (© JDucotterd)

Activités

3.8.2 Groupe de travail Règlements

Le *Groupe de travail Règlements* s'est réuni à trois reprises afin de mettre en place les documents officiels permettant d'asseoir l'organisation de l'association. Au cœur des réflexions qui vont se poursuivre en 2024, il est avant tout question d'organisation, de rôles, de responsabilités et de délégations de compétences aux différents échelons de l'association.

L'administration de l'ACV collabore étroitement avec Me Sarah Devaud, Conseils juridiques en droit administratif, afin d'obtenir un regard juridique sur ces travaux.

Adoptés lors de l'Assemblée en automne 2023 :

- ❖ Règlement du personnel
- ❖ Règlement des finances

Soumis à l'Assemblée au printemps 2024 :

- ❖ Règlement relatif aux contributions financières

Soumis à l'Assemblée en automne 2024 :

- ❖ Règlement d'organisation de la Conférence des Syndics
- ❖ Règlement d'organisation et de fonctionnement des commissions

Les formulaires de demande, aide-mémoire et règlement relatif aux contributions financières sont disponibles sur demande info@acv-fr.ch

3.8.3 Contributions financières

L'ACV promeut et octroie un soutien financier à des infrastructures et des projets régionaux d'intérêt public, sociaux, culturels, créatifs, sportifs ou touristiques. Chaque demande de contributions financières fait l'objet d'un dossier de présentation complet.

Après consultation et examen par les commissions concernées, la Conférence des Syndics rend une décision motivée.

Les événements suivants ont été soutenus :

- ❖ Le **Tour de Romandie** en lien avec l'Etape Châtel-St-Denis contre-la-montre le 28 avril 2023.
- ❖ La Société de Jeunesse de Tatroz pour l'organisation du 26^{ème} **Giron des Jeunesses Veveysannes** qui s'est déroulé du 16 au 20 août 2023.



3.8.4 Groupe de travail Planification financière

Le *Groupe de travail Planification financière* a réfléchi à la création d'un modèle de planification financière tout en respectant l'autonomie de chaque entité. C'est pourquoi les présidents et responsables administratifs et financiers des trois associations RSSV, ASSCOV et ACV ont été invités à participer à chaque étape du processus. Des séances d'information leur ont permis de comprendre et mesurer les enjeux et bénéfices de ces travaux, que ce soit lors de la présentation et les objectifs du projet de planification financière, la demande d'informations et d'éléments nécessaires aux calculs, la présentation des résultats ou encore les explications sur la possibilité d'utiliser cet outil dans leur planification interne.

Les constats suivants sont relevés :

- ❖ Le budget annuel des trois associations est de CHF 30 mio par année et les investissements futurs pour les cinq prochaines années dépassent les CHF 100 mio ;
- ❖ Le plan comptable MCH2 permet de consolider les trois associations ;
- ❖ Cette planification financière est faite de manière simplifiée en consolidant les trois associations sans évaluer le potentiel de synergies ou report d'investissements.

Cette planification consolidée à cinq ans est accompagnée des principales recommandations suivantes :

- ❖ Se doter d'un contrôle de gestion et contrôle interne pour le district ;
- ❖ Mettre à jour la planification financière deux fois par année (printemps/automne) ;
- ❖ Identifier les synergies et économies, documenter le besoin de nouvelles dépenses (compte de résultat et investissements) et obtenir la validation des instances compétentes.

Pour la suite, il est envisagé de mettre à jour cette planification deux fois par année, soit au printemps après les assemblées des comptes et à l'automne après les budgets.

Ce document interne est un outil de pilotage et d'aide à la décision, un facteur de succès clé pour le district et ses communes.



4 Mandats de prestations

L'ACV soutient diverses associations publiques ou privées en fournissant par contrat de droit public des prestations dans les domaines de l'administration générale, de la comptabilité, des ressources humaines ou encore du conseil.

Durant la première partie de l'année 2023, les dernières démarches nécessaires à la liquidation de la Région Glâne-Veveyse (RGV) ont été effectuées. Aussi, à la suite de la dissolution de la RGV, certains mandats de prestations tels que celui de l'Animation Jeunesse de la Veveyse ou du Passeport Vacances de la Veveyse ont été repris par l'ACV, sans aucune modification.

La Société Coopérative du Comptoir de la Veveyse a quant à elle souhaité modifier son contrat. Les tâches de secrétariat étaient effectuées par le secrétariat de la RGV depuis 2010. Ce mandat a saisi l'occasion du changement de mandataire pour confier également la gestion comptable, tant de la société coopérative que des éditions du comptoir.

Deux nouveaux mandats ont été conclus pour la gestion comptable des associations Les Paccots – La Veveyse Tourisme et Maison des Amériques. Enfin, la collaboration avec La Crèche Le Chat Botté à Bossonnens s'est terminée au printemps après le bouclage des comptes 2022.

4.1 Animation Jeunesse de la Veveyse

Présidence : **Savio Michellod**
Responsable administration : **Joëlle Ducotterd**
Comptabilité : **Yolande Cochard**



L'Animation Jeunesse de la Veveyse s'engage à favoriser le bien-être et le développement harmonieux de la jeunesse par une animation socioculturelle professionnelle de qualité. L'équipe d'animation offre des lieux d'accueil et de rencontre et organise des animations et des sorties pour les jeunes et adolescents du district.

L'ACV est responsable du secrétariat général de cette association, entre autres pour l'organisation des séances de comité et les assemblées annuelles. Ce mandat comprend également la gestion comptable et financière ainsi que les salaires, que ce soit pour les collaborateurs, stagiaires ou moniteurs auxiliaires.

www.atelier-jeunesse.ch



Inauguration du véhicule de l'AJV au Comptoir de la Veveyse 2023

4.2 Passeport Vacances de la Veveyse

Présidence : **Savio Michellod**
Responsable administration : **Joëlle Ducotterd**
Comptabilité : **Yolande Cochard**



**Passeport Vacances
de la Veveyse**

Le Passeport Vacances de la Veveyse permet aux enfants du district, scolarisés en classes primaires, de participer chaque été à différentes activités proposées. Chaque édition est mise sur pied grâce au dévouement d'un comité d'organisation bénévole. La contribution des parents et des communes de la Veveyse ainsi que le soutien de généreux donateurs, permettent de faire fonctionner l'association.

L'ACV est responsable des tâches administratives et financières qui en découlent.

La recherche de soutien financier auprès des acteurs économiques de la région fait également partie du mandat de prestations.



<https://pas-vac-veveyse.ch/>

(© Passeport Vacances de la Veveyse)

4.3 Société Coopérative du Comptoir de la Veveyse

Président du CA de la Coopérative : **Christian Rouiller**
Président d'organisation de la manifestation : **Pierre-Alain Pache**
Responsable administration & secrétariat : **Joëlle Ducotterd**
Comptabilité : **Yolande Cochard**



La Société Coopérative du Comptoir de la Veveyse confie les tâches administratives à l'ACV. Au niveau du secrétariat général, l'ACV collabore étroitement avec les membres du Comité d'Organisation durant toute la période préparatoire qui s'étend sur environ 15 mois avant la manifestation. Elle apporte également son soutien dans l'organisation de l'inauguration officielle. Les tâches relatives au secrétariat des exposants englobent les locations des surfaces d'exposition, la transmission de renseignements et la facturation. Il s'agit d'un précieux soutien au tissu économique du district.

Ce rendez-vous régional est à chaque édition une véritable vitrine de l'économie régionale. La 6^{ème} édition a eu lieu du 18 au 22 octobre 2023 sur le Site du Lussy à Châtel-St-Denis. Les visiteurs ont pu retrouver tous les éléments attendus, tels que le savoir-faire des entrepreneurs et artisans locaux ou encore les activités des différentes associations et institutions de la région.

Pour la Société Coopérative, l'ACV gère l'organisation de l'Assemblée générale annuelle, ainsi que la comptabilité, y compris les décomptes TVA.

www.comptoir-veveyse.ch



Affiche du Comptoir de la Veveyse 2023

4.4 Les Paccots - La Veveyse Tourisme

Directeur :	Laurent Vuichard
Responsable administration :	Joëlle Ducotterd
Comptabilité :	Yolande Cochard



La nouvelle Loi sur le tourisme entrée en vigueur en janvier 2022 a fondamentalement modifié le cadre et les définitions des organisations touristiques régionales. De nouvelles compétences ont été octroyées aux régions. Dans ce cadre, l'ACV qui s'est dotée de nouveaux statuts, assume désormais la fonction de région touristique.

L'organisation touristique régionale a ainsi confié à l'ACV la gestion comptable de ses activités dès le 1^{er} avril avec une reprise de l'exercice complet 2023. L'objet du mandat porte non seulement sur la tenue de la comptabilité, le suivi des paiements et des encaissements, mais également la gestion des salaires.

D'entente entre les parties, il a été convenu que l'Office du tourisme cède la quasi-totalité de ses réserves cumulées et portées à son dernier bilan, afin que l'ACV puisse accomplir ses tâches en lien avec le développement touristique régional.

4.5 Maison des Amériques

Président : **François Genoud**
Responsable administration : **Joëlle Ducotterd**
Comptabilité : **Yolande Cochard**



L'association Maison des Amériques a pour but la création et l'animation en Veveyse d'un lieu de culture, d'échanges et de mémoire dédié à l'histoire des migrations. Cette association créée en octobre 2022 confie à l'ACV sa comptabilité. Il s'agit pour l'instant de quelques heures de travail par année.

La première assemblée générale s'est déroulée le 16 novembre 2023 lors de laquelle les comptes 2022 ont été approuvés et le budget 2024 adopté.



D'autres parts, l'élaboration d'un avant-projet pour un Espace culturel en Veveyse a été lancée sur la base d'une étude de faisabilité financée par les associations amies et l'ACV. Différents groupes de travail ont été mis sur pied à cet effet.

Dès le mois de septembre, l'ACV offre son active participation et son soutien dans le *Groupe de travail Business Plan*.

Stand de La Place du Village
(© Comptoir de la Veveyse)

4.6 Crèche Le Chat Botté

Présidente : **Alice Freire**
Responsable administration : **Joëlle Ducotterd**
Comptabilité : **Yolande Cochard**



Rencontrant des soucis de secrétariat, la Crèche Le Chat Botté avait sollicité en mars 2021 un soutien administratif à la Région Glâne-Veveyse (RGV). Il s'agissait de tâches comprenant le secrétariat, la gestion financière et les ressources humaines. De nombreux changements tant au niveau du personnel que du comité a engendré un nombre conséquent d'heures supplémentaires.

L'ACV ayant d'autres objectifs tournés vers une gouvernance dite régionale, ce mandat a pris fin d'un commun accord à la fin avril 2023. Il était important d'avoir pu apporter une aide à une structure de la petite enfance en Veveyse.

4.7 Dissolution de la Région Glâne-Veveyse

Président : **François Genoud**
Responsable administration : **Joëlle Ducotterd**
Comptabilité : **Yolande Cochard**



A la suite de la dissolution au 31 décembre 2022 de la RGV, l'ACV a effectué les dernières démarches administratives. La RGV s'étant divisée pour une gouvernance par région, l'ACV et l'Association Glâne Région (AGR) ont été créées à cet effet.

Lors de la dernière Assemblée des délégués de la RGV du 24 mai 2023 à Châtonnaye, les délégués ont validé le processus demandé par le Service des communes (SCom) dans le cadre de la liquidation de l'association. Clôre cette toute dernière assemblée fut un moment particulier chargé d'émotions. Le Président a relevé avec satisfaction que la transition vers les deux nouvelles associations s'était réalisée dans les meilleures conditions.

Selon les statuts, le capital disponible après liquidation est passé aux communes membres au prorata de leur population légale. Cela représentait un solde de CHF 241'173.35. Les comptes 2022 y compris la redistribution du capital aux communes ont été acceptés à l'unanimité. C'est un montant de CHF 107'001.66 en faveur de la Veveyse qui a été versé au capital propre de l'ACV.

Cette dissolution a été actée par un arrêté du Conseil d'Etat le 19 septembre 2023 confirmant la radiation de l'association.

La Région Glâne-Veveyse se divise



Basé à Romont, le personnel de la RGV se répartira entre la Glâne et la Veveyse, dès 2023. © Saint-Paul SA

5 Relations, communication, événements

5.1 Innoreg FR, NPR

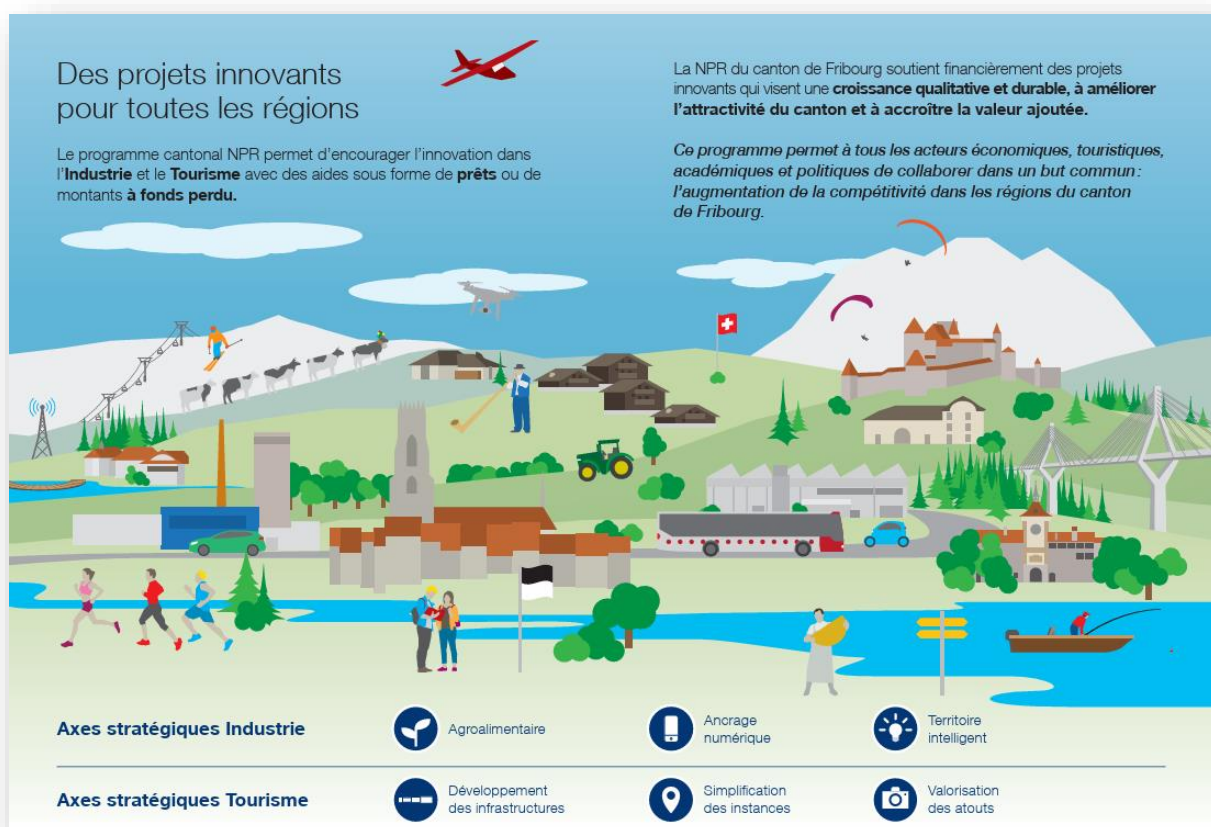
L'ACV a rencontré à six reprises les représentants d'Innoreg FR et de la Promotion économique du canton de Fribourg (PromFR) en 2023.

Au printemps, deux financements ont été obtenus pour le développement du Masterplan 4 saisons d'une somme totale de CHF 230'000.- de soutien NPR à fonds perdus. S'agissant de ces dépôts de projets, l'ACV remercie Jonathan Stark, coordinateur d'Innoreg FR et Alain Lunghi, directeur adjoint de la PromFR et responsable politique régionale, pour leur précieux soutien.

En milieu d'année, le programme fribourgeois de la NPR 2024 à 2027 a été présenté aux partenaires des régions.

Une séance s'est déroulée en Veveyse au mois de novembre avec une présentation d'une plateforme et d'un fonds de soutien à l'économie durable du canton de Vaud.

Innoreg FR est proactif et permet d'enrichir les connaissances par des webinaires, des propositions de participation à des meetings pertinents et appréciés ainsi que par son soutien dans les différents projets de développement.



[La collaboration au centre de la Nouvelle Politique Régionale pour les quatre prochaines années | Etat de Fribourg](#)

5.2 Association des Communes Fribourgeoises (ACF)

Jean-Claude Bongard, Syndic de le Flon

Le Président et le Vice-président de la Conférence des Syndics de l'ACV représentent également le district de la Veveyse au sein du Comité de l'Association des Communes Fribourgeoises (ACF).

Ce comité est composé de quinze membres, soit deux représentants par district et un délégué de la Ville de Fribourg. Être à la fois membres de l'organisation faîtière des communes du Canton de Fribourg et de différentes commissions et groupes de travail, est une fonction importante. Il nous tient à cœur de défendre les intérêts de nos neuf communes.

Le Comité de l'ACF se réunit régulièrement. Lors de ces rencontres, des thèmes tant stratégiques qu'opérationnels touchant les communes sont abordés. Une attention particulière est portée à l'autonomie communale. Les thèmes-phares de l'année 2023 étaient la révision de la Loi sur les Communes, le Dettec, la péréquation financière inter-communale, le découplage impôt communes/Etat et la DIGI-FR.

L'ACF est active dans les domaines d'activités tels que les actions politiques, entre autres pour le développement des prises de position, les projets et les mandats, les conseils et formations, les informations et communications. Des formations, des webinaires et des newsletters sont proposés régulièrement aux élus politiques et au personnel des administrations communales.

L'ACF sert de lien entre les communes et indirectement le Grand Conseil. Les députés sont très actifs et à l'écoute des enjeux. Cela apporte un poids certain et une aide bienvenue dans les décisions et positionnements relatifs à certains préavis.

L'ACF, installée à Corminboeuf, dispose depuis 2023 d'une équipe opérationnelle au complet.

Pour tout complément
d'information :

<https://www.acf-fgv.ch/fr/association>

Jean-Claude Bongard

Syndic de Le Flon, Vice-président de la Conférence des Syndics



Porsel (© FDCosta)

5.3 Identité institutionnelle et stratégie de communication

Dans sa charte institutionnelle *Ensemble, faisons vivre et grandir notre Région*, l'ACV souhaite renforcer son identité. Animée de valeurs essentielles, l'ACV souhaite réunir sous son emblème toutes celles et ceux qui œuvrent au développement et à la qualité de vie de la région.

Les premières réflexions pour une stratégie de communication ont débuté en cours d'année. Que ce soit pour la conception d'un nouveau site Internet ou la mise en place d'une plateforme de communication pour le district, ces projets devraient se concrétiser en 2024.

5.4 LinkedIn

Le réseau social professionnel LinkedIn offre de nombreuses opportunités de présenter l'ACV à un large public d'utilisateurs. Au fil des mois, ce sont vingt-quatre posts qui ont été publiés sur des sujets variés tels que l'aménagement du territoire, la mobilité ou les événements économiques et touristiques de la région. L'ACV développe ainsi son réseau avec pas moins de six cents abonnés au



<https://www.linkedin.com/company/association-des-communes-de-la-veveyse-acv-fr/>

compteur à la fin décembre.

5.5 Petits déjeuners de l'ACV

Afin de faire connaissance et échanger entre le personnel communal et le personnel administratif de l'ACV, il a été décidé de mettre sur pied des **Petits déjeuners de l'ACV**.

A tour de rôle, chaque administration communale du district est chaleureusement invitée à venir partager un moment de convivialité. C'est l'occasion de présenter nos activités, mais aussi de découvrir les spécificités propres à chaque commune.

En 2023, nous avons eu le plaisir d'accueillir les communes d'Attalens et de Bossonnens.

Ces rencontres se poursuivent en 2024 !



5.6 Stand La Place du Village lors du Comptoir de la Veveyse

La 6^{ème} édition du Comptoir de la Veveyse fut l'occasion pour l'ACV de mettre à disposition une surface d'exposition aux associations soutenues.

Grâce à la présence des associations suivantes, ce stand a rencontré un vif succès.

- ❖ Animation Jeunesse de la Veveyse
- ❖ Passeport Vacances de la Veveyse
- ❖ Les Cultur@iles
- ❖ La Maison des Amériques
- ❖ Bibliothèque Publique de la Veveyse
- ❖ Accueil familial de jour de la Veveyse

La Radio NRV du Cycle d'Orientation y était également présente.

A l'image d'une place au cœur d'un village, ce stand a permis d'informer la population sur les intentions et visions de l'ACV et des soutiens qu'elle apporte à ces associations.



Journal Le Messenger, le 20 octobre 2023

5.7 Événement Pitch & Beer au Comptoir de la Veveyse

L'ACV et la Ville de Châtel-St-Denis ont organisé un événement innovant, intitulé *Pitch & Beer*, qui a réuni près de huitante participants. Dans une ambiance conviviale, les invités ont eu l'opportunité d'assister à des présentations percutantes, d'une durée de cinq minutes chacune, de fournisseurs d'applications et de professionnels de la technologie.

L'événement a mis en avant la transformation du smartphone en un outil de gestion efficace, couvrant divers domaines tels que la finance, la communication et la planification. Les intervenants ont partagé des stratégies pratiques pour rester agile et connecté, même en déplacement. Ce fut l'occasion de rencontrer des pairs inspirants et des experts en technologie. Le directeur des CFF Vincent Ducrot a donné quelques informations pertinentes sur l'utilisation de l'application *easyride*. Un intermède artistique a permis d'introduire chaque nouveau *pitch* par des dessins de presse réalisés par Jode.

L'événement a suscité un vif intérêt et a offert aux participants une expérience dynamique autour d'une bière.



6 Finances

6.1 Comptes 2023

6.1.1 Bilan

Actifs	Comptes 2023	Comptes 2022
BCF 30 01 550.986-00	CHF 363 830,85	CHF 149 766,70
BCF 30 01 619.459-04 garantie de loyer	CHF -	CHF 1 860,25
Créances	CHF 26 910,55	CHF -
Créance résultant de l'impôt anticipé	CHF 56,50	
Avoir sur compte carte de crédit (Swissbankers)	CHF 1 288,11	
Régularisation charges de biens, services et autres charges d'exploitation	CHF -	CHF 6 268,20
PDR étape 1	CHF 66 649,95	CHF 66 649,95
PDR étape 2	CHF 374 549,01	CHF 328 731,35
Projet 4S - Masterplan	CHF 46 808,17	CHF -
Projet 4S - Aire Camping-car	CHF 4 631,10	CHF -
Projet 4S - Gouvernance	CHF 930,00	CHF -
	CHF 885 654,24	CHF 553 276,45

Passifs	Comptes 2023	Comptes 2022
Créanciers	CHF 65 488,45	CHF 23 248,80
Autres dettes liées aux salaires	CHF 46 702,90	CHF 33 682,10
Passif de régularisation	CHF -	CHF -
Réserve événements et manifestations	CHF -	CHF 17 500,00
Réserve projet Primokiz	CHF -	CHF 6 181,00
BCF emprunt bancaire pour PDR	CHF 370 000,00	CHF 370 000,00
Subvention NPR Projet 4S - global	CHF 75 000,00	CHF -
Subvention NPR Projet 4S - objet symbolique	CHF 20 000,00	CHF -
Contribution d'investissement de l'OTR	CHF 120 000,00	
Capital	CHF 15 004,55	CHF 3 736,67
Fonds dissolution de la RGV	CHF 164 661,66	CHF 87 660,00
Résultat de l'exercice	CHF 8 796,68	CHF 11 267,88
	CHF 885 654,24	CHF 553 276,45

6.1.2 Compte de résultat

COMPTES DE RESULTATS		COMPTES 2023		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
Libellé		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Produits
ADMINISTRATION GENERALE		591 327,57	67 434,60	646 900,00	101 000,00	156 722,78	0,00
Législatif et exécutif		43 045,39	11 847,00	33 000,00	0,00	33 796,00	0,00
Jetons de présence des membres d'autorités (AD)		2 360,00		0,00		3 260,00	
Commission financière		560,00		500,00		270,00	
Commissions et délégations	*Dès 2023, montants ventilés par fonction	0,00		20 000,00		5 740,00	
Commission administration et finances		6 650,00		0,00		0,00	
Frais de convocation		1 012,00		0,00		822,55	
Honoraires de l'organe de révision		1 292,40		1 000,00		327,00	
Frais de déplacement et autres frais		0,00		1 000,00		1 329,00	
Jetons de la Conférence des syndicats		12 260,00		7 000,00		13 230,00	
Jetons du Bureau de la Conférence des syndicats		3 350,00		3 000,00		5 440,00	
Frais de déplacement et autres frais		15 560,99		500,00		2 058,15	
Autres charges d'exploitation		0,00		0,00		1 319,30	
Remboursements et participations de tiers			4 869,00		0,00		0,00
Refacturation frais divers à la préfecture ou autres collectivités publiques			6 978,00		0,00		0,00
Services généraux		548 282,18	55 587,60	613 900,00	101 000,00	122 926,78	0,00
Frais bancaires		288,23		500,00		110,98	
Salaires du personnel administratif		354 008,70		410 000,00		38 024,35	
Salaire du personnel de conciergerie		2 003,50		0,00		0,00	
Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		26 074,30		74 000,00		1 481,60	
Cotisations patronales aux caisses de pension		25 015,15		0,00		2 140,50	
Cotisations patronales aux assurances-accidents		1 855,55		0,00		249,30	
Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales		10 008,15		0,00		1 625,25	
Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie		3 382,70		0,00		366,10	
Formation et perfectionnement du personnel		3 049,90		0,00		0,00	
Recrutement du personnel		1 628,70		0,00		10 487,50	
Autres charges du personnel		1 969,80		0,00		0,00	
Matériel de bureau		3 522,60		1 000,00		836,90	
Imprimés et publications		316,05		0,00		0,00	
Abonnements, littérature spécialisée, magazines		470,00		2 000,00		145,90	
Equipement de bureau		12 623,00		20 000,00		19 249,65	
Photocopies		3 795,80		0,00		101,85	
Machines et appareils de bureau		6 372,30		3 000,00		0,00	
Matériel informatique		12 093,30		5 000,00		5 617,05	
Acquisition de logiciels et licences		14 281,80		9 200,00		11 029,25	
Energie		348,90		2 400,00		440,90	
Frais de port et téléphone		4 925,40		1 000,00		1 621,50	
Honoraires de conseillers externes		0,00		1 500,00		4 624,30	
Honoraires pour assistance juridique		19 132,90		50 000,00		5 508,80	
Autres honoraires et conseils pour accompagnement de projets		0,00		0,00		2 943,15	
Hébergement du site internet		411,90		2 000,00		833,70	
Logiciel de gestion des temps Time Tool		3 576,80		0,00		0,00	
Primes d'assurances de choses (RC, cyber)		2 022,00		800,00		1 850,65	
Loyer locaux et parking		23 867,00		28 000,00		12 534,00	
Frais de déplacement et autres frais		4 781,95		3 000,00		603,60	
Autres charges (aménagement locaux Bossonnens)		6 455,80		0,00		500,00	
Autres revenus			300,00		0,00		0,00
Produits des photocopies			50,90		0,00		0,00
Produits des affranchissements			1 054,85		0,00		0,00
Produits des refacturations diverses			521,85		0,00		0,00
Prestations de gestion comptable et administrative			0,00		61 000,00		0,00
Prestations du service juridique refacturées			0,00		40 000,00		0,00
Prestations de gestion comptable et administrative AJV			7 830,00		0,00		0,00
Prestations de gestion comptable et administrative OTR			7 391,25		0,00		0,00
Prestations de gestion comptable et administrative Comptoir de la Veveyse			21 710,00		0,00		0,00
Prestations de gestion comptable et administrative PVV			3 386,25		0,00		0,00
Prestations de gestion comptable et administrative Maison des Amériques			520,00		0,00		0,00
Prestations de gestion comptable et administrative RGV			1 350,00		0,00		0,00
Prestations de gestion comptable et administrative Crèche Le Chat Botté			11 472,50		0,00		0,00
CULTURE, SPORT ET LOISIRS		395 022,15	45 000,00	381 800,00	40 000,00	330 954,00	22 500,00
Héritage culturel		30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
Avant-projet Maison des Amériques		30 000,00		30 000,00		0,00	
Prélèvement aux fonds de dissolution de la RGV			30 000,00		30 000,00		0,00

6.1.2 Compte de résultat (suite)

Culture et Sports, autres	365 022,15	15 000,00	351 800,00	10 000,00	330 954,00	22 500,00
Bibliothèque publique	201 170,00	0,00	201 200,00		195 720,00	
Les Cultur@iles	99 586,00		99 600,00		97 948,00	
Plateforme culturelle, financement spécial	30 175,00		31 000,00		0,00	
Commission culture et sport	2 350,00		0,00		0,00	
Comptoir de la Veveyse	10 058,00		10 000,00		9 786,00	
Événements et manifestations du district	17 798,15		10 000,00		27 500,00	
Charges extraordinaires	3 885,00		0,00		0,00	
Prélèvement à la réserve affectée		0,00		10 000,00		22 500,00
Prélèvement sur les réserves		15 000,00		0,00		0,00
PREVOYANCE SOCIALE	306 731,60		306 700,00		292 752,70	
Vieillesse et survivants	8 323,60		5 000,00		7 028,70	
Commission senior+	1 280,00		0,00		7 028,70	
Politique senior+	7 043,60		5 000,00		0,00	
Famille et jeunesse	298 408,00		301 700,00		285 724,00	
Commission enfance et jeunesse	1 770,00		0,00		630,00	
Projet Petite Enfance	0,00		5 000,00		0,00	
Animation Jeunesse de la Veveyse	281 638,00		281 700,00		270 094,00	
Passeport Vacances de la Veveyse	15 000,00		15 000,00		15 000,00	
TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	4 150,00		0,00		0,00	
Transports publics	4 150,00		0,00		0,00	
Commission transports	4 150,00		0,00		0,00	
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	5 130,00		0,00		0,00	
Aménagement du territoire	5 130,00		0,00		0,00	
Commission aménagement	2 510,00		0,00		0,00	
Commission infrastructure	2 620,00		0,00		0,00	
ECONOMIE PUBLIQUE	323 977,65	13 975,00	310 000,00	0,00	0,00	0,00
TOURISME	318 280,40		310 000,00		0,00	
Commission tourisme	3 200,00		0,00		0,00	
Ateliers de réflexion	4 930,40		0,00		0,00	
Prestations de tiers (cotisations tourisme)	150,00		0,00		0,00	
Financement de l'office du tourisme régional	310 000,00		310 000,00		0,00	
INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE	5 697,25	13 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cotisations	1 400,00		0,00		0,00	
Événements économiques	4 150,00		0,00		0,00	
Promotion de l'association	147,25		0,00		0,00	
Subvention NPR		8 400,00		0,00		0,00
Sponsoring		1 000,00		0,00		0,00
Refacturation événement économique		2 075,00		0,00		0,00
Prélèvement à la réserve		2 500,00		0,00		0,00
FINANCES ET IMPOTS	2 260,05	1510 986,10	1 100,00	1505 500,00	2 250,85	771 448,21
Part aux recettes, autres	0,00	1504 629,00	0,00	1505 500,00	0,00	771 448,00
<i>Participation des communes</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>1505 500,00</i>	<i>0,00</i>	<i>771 448,00</i>
Participation de la Commune de Attalens		269 647,00				
Participation de la Commune de Bossonnens		101 595,00				
Participation de la Commune de Châtel-St-Denis		665 256,00				
Participation de la Commune de Granges		64 511,00				
Participation de la Commune La Verrerie		79 230,00				
Participation de la Commune de Le Flon		73 997,00				
Participation de la Commune de Remaufens		89 162,00				
Participation de la Commune de Semsales		95 970,00				
Participation de la Commune de St-Martin		65 261,00				
Administration de la fortune et de la dette	2 260,05	6 344,40	1 100,00	0,00	2 250,85	0,21
Intérêts passifs des engagements courants	9,20		100,00		0,00	
Intérêts passifs des engagements financiers	2 250,85		1 000,00		2 250,85	
Intérêts des créances et comptes courants		163,40		0,00		0,21
Dissolution réserve Primokiz		6 181,00		0,00		0,00
Redistributions	0,00	12,70	0,00	0,00	0,00	0,00
Redistribution taxe CO2		12,70		0,00		0,00
Clôture	1628 599,02	1637 395,70	1646 500,00	1646 500,00	782 680,33	793 948,21
Excédents de revenus	8 796,68		0,00		11 267,88	
Excédents de charges						

6.1.3 Compte des investissements

COMPTE DES INVESTISSEMENTS	COMPTES 2023		BUDGET 2023		COMPTES 2022	
Libellé	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Charges	Produits
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	51 138,16	5 320,50	160 000,00	0,00	131 222,87	0,00
Aménagement du territoire	51 138,16	5 320,50	160 000,00	0,00	131 222,87	0,00
Aménagement du territoire	51 138,16	5 320,50	160 000,00	0,00	131 222,87	0,00
Terrains - Plan Directeur Régional, étape 1	0,00		0,00		0,00	
Terrains - Plan Directeur Régional, étape 2 (report)	51 138,16		160 000,00		131 222,87	
Remboursement des communes - Prestations ARCHAM		5 320,50				
ECONOMIE PUBLIQUE	52 369,27	215 000,00	0,00		0,00	
Tourisme	52 369,27	215 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tourisme	52 369,27	215 000,00	0,00	0,00		0,00
Tourisme régional - projet 4S - Masterplan	46 808,17		0,00			
Tourisme régional - projet 4S - Aire de camping-car Rathvel	4 631,10		0,00			
Tourisme régional - projet 4S - indemnités membres CoTECH	930,00					
Tourisme régional - soutien NPR projet global		75 000,00		0,00		
Tourisme régional - soutien NPR objet symbolique		20 000,00				
Tourisme régional rétrocession réserves OTR		120 000,00		0,00		
Industrie, artisanat et commerce	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Industrie, artisanat et commerce	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Honoraires de conseillers externes Business analyst	0,00	0,00	0,00	0,00	4 624,30	
Totaux	103 507,43	220 320,50	160 000,00	0,00	131 222,87	

Le **rapport complet aux comptes** est disponible sur demande. Il comprend les éléments suivants :

- Bilan ;
- Compte de résultats et résultats à 3 niveaux ;
- Compte des investissements ;
- Commentaires aux comptes ;
- Tableau des flux de trésorerie ;
- Annexe avec état du capital propre, tableau des immobilisations et indicateurs financiers.



6.1.4 Rapport de l'organe de révision



RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION A la Commission financière et à l'assemblée des délégués de **L'ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA VEVEYSE (ACV)**

Bossonnens

Madame, Monsieur,

En notre qualité d'organe de révision et selon l'art. 62 de la loi sur les finances communales (LFCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels comprenant le bilan, le compte de fonctionnement, le compte des investissements et l'annexe de l'ACV pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 73 de la loi sur les finances communales (LFCo) incombe à la conférence des syndics. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la conférence des syndics est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales, aux normes d'audit suisse (NAS) et à la recommandation d'audit suisse 60 Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux. Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de l'audit que nous avons mené conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la conférence des syndicats, était adapté aux risques de l'association selon les critères de taille, de complexité et de profil de risque.

Selon notre appréciation, le système de contrôle interne est conforme à la loi suisse.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Châtel-Saint-Denis, le 25 mars 2024
LP/lc/6

HERVEST FIDUCIAIRE S.A.



L. PRALONG (expert-réviseur agréé)
(réviseur responsable)

E. BONVIN (expert-réviseur agréé)

Annexes : - Comptes annuels 2023

7 Conclusion

Ce rapport est disponible en ligne sur www.acv-fr.ch et sur demande à l'adresse info@acv-fr.ch

Il est communiqué à l'occasion de l'Assemblée des délégués de l'ACV du 25 avril 2024.

Association des Communes de la Veveyse

Route d'Oron 6

CH-1615 Bossonnens

info@acv-fr.ch

+41 21 564 04 01